



## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2016 à 19h00 en Mairie**

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 16/09/16 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire.

**Présents (35):** M. Jean-Loup METTON, Mme Claude FAVRA, Mme Dominique GASTAUD, Madame Gabrielle FLEURY, M. Joël GIRAULT, Mme Carole HIRIGOYEN, M. Patrice CARRE, Mme Nicole GIBERT, M. Pascal HUREAU, Madame Marie COLAVITA, M. Jean LAURENT, M. Alain MILLOTTE, Monsieur Jacques DUCHESNAY, Madame Marie-José RAMBEAU, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Françoise DECORDE, Mme Odile CABANNA-GRAVIER, Monsieur Eric CASTIGNOLI, Monsieur Karim TAKI, Madame Laurence CHARREYRE, Monsieur Patrice ONDOUA, Monsieur Etienne LENGEREAU, Mme Bénédicte LORSIN-CADORET, Madame Gwenola RABIER, Monsieur Axel TIBIKA, Madame Caroline ESTEVENON, Madame Marie-Sophie LESUEUR, Monsieur Clément FORESTIER, Mme Carmelina DE PABLO, Mme Anne BELHEUR, Madame Dominique ARMANO-PELLAN, M. Claude DROUET, M. Joaquim TIMOTEO, M. Paul-André MOULY, Monsieur Boris GILLET

### **Donnant pouvoir (7) :**

M. Thierry VIROL à M. Jean-Loup METTON  
M. Antoine BOUCHEZ à Mme Carole HIRIGOYEN  
Madame Liliane GRAÏNE à Mme Claude FAVRA  
Monsieur David CAMUS à Madame Marie COLAVITA  
Madame Linda ISKER à M. Joël GIRAULT  
Madame Charlotte BAELDE à Madame Laurence CHARREYRE  
Madame Marie-Cécile MARSONE à Mme Dominique GASTAUD

**Absent (1) :** Monsieur Pierre PERROCHEAU

Assistaient également :

**Fonctionnaires :** M. BIN, M. SUSANA, Mme MICHEL, Mme VERGARA, M. CRUCHAUDET, M. BOUSQUET, Mme HENRI.

**Cabinet du Maire :** M. GUISY.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur FORESTIER** est nommé secrétaire de séance.

#### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 juin 2016

Adopté à la majorité – Abstention du groupe socialistes, Europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et de M. GILLET.

#### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

##### **Administration générale**

**DC 2016-190** Rétrocession à la Commune de la concession cinquantenaire n°52962 acquise le 11 octobre 1999 par Madame THOMAS Régine (concession reprise contre la somme de 692,26 €)

**DC 2016-191** Acceptation du don d'une carte-cadeau d'une enseigne de jeux et jouets ludo-éducatifs (valeur de 70 €)

**DC 2016-193** Rétrocession à la Commune de la concession trentenaire n°55600 acquise le 4 septembre 2015 par Madame GUICHARD Brigitte, Camille, Yvonne (concession reprise contre la somme de 467,12 €)

##### **Finances**

**DC 2016-163** Demande de subvention au Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour les Soleillades 2017

**DC 2016-221** Demandes de subventions d'investissement au Conseil départemental des Hauts-de-Seine (travaux du multi-accueil Gillon et du local bouliste)

**DC 2016-256** Demande de subvention au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour le 62e Salon de Montrouge

**DC 2016-258** Réseau gérontologique de la ville de Montrouge - Demande de subvention au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

##### **Marchés publics - contrats de prestations**

**DC 2016-165** Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de démolition et de reconstruction du local bouliste - Avenant n°2 (fixation du forfait définitif de rémunération à 36 168,32 € HT)

**DC 2016-156** Travaux de rénovation du gazon synthétique au CAM de Montrouge (215 000,85 € HT pour la tranche ferme et 74 752 € HT pour la tranche optionnelle relative à la couche de souplesse)

**DC 2016-155** Requalification de la rue Maurice Arnoux

Lot 1 : voirie, réseaux divers et aménagements paysagers

- 998 695,50 € HT (tranche ferme)

- 41 853 € HT (tranche optionnelle n° 1) • 9 517,60 € HT (tranche optionnelle n° 2)

Lot 2 : Éclairage et signalisation lumineuse tricolore

- 143 405,30 € HT (tranche ferme) • 25 604,50 € HT (tranche optionnelle)

**DC 2016-152** Fourniture de plantes bisannuelles (selon bordereau des prix avec un maximum annuel de 25 000 € HT)

**DC 2016-173** Acquisition, mise en service et maintenance d'une solution informatique de gestion financière pour la Commune, la Caisse des Ecoles et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Montrouge • 106 920 € HT (solution de base) • 15 827 € HT (outil de dématérialisation des factures) • 9 355,50 € HT (maintenance annuelle)

**DC 2016-146** Organisation de séjours de classes de découvertes pour les enfants de niveau

maternel et élémentaire pour l'année scolaire 2016/2017 (montant TTC par séjour et par enfant) :

Lot 1 : classe de mer en Bretagne • 741,08 €

Lot 2 : classe de neige en Haute-Savoie • 712,50 €

Lot 3 : classe découverte de l'astronomie dans les Alpes de Haute-Provence • 525 €

Lot 4 : classe découverte du milieu montagnard en Isère • 530 €

Lot 5 : classe découverte du milieu rural dans l'Aisne • déclaré infructueux faute d'offre conforme

Lot 6 : classe découverte des chiens de traîneaux en Savoie • 510 €

Lot 7 : classe découverte des arts du cirque et de la magie • 516 €

**DC 2016-176** Marché de prestations de services de médecine professionnelle et préventive pour le personnel de la Ville de Montrouge - Avenant n° 1 (modification du lieu des visites médicales, à la suite du déménagement du prestataire • sans incidence financière)

**DC 2016-177** Marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et à l'extension du groupe scolaire Renaudel A et B - Avenant n°4 (modification du groupement et de la répartition des honoraires)

**DC 2016-199** Avenant n°2 au lot 1 des séjours de vacances de la Toussaint pour les jeunes âgés de 4 à 12 ans (remplacement du lieu de séjour • sans incidence financière)

**DC 2016-194** Organisation d'un séjour de classe de découverte du milieu rural pour les enfants de niveau maternel (380 € TTC par séjour et par enfant)

**DC 2016-106** Avenant n°1 au marché de séjour découverte du milieu marin et patrimoine en Bretagne (avenant de transfert)

**DC 2016-207** Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°2 - Fruits et Légumes - Avenant n°1 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux de livraison • sans incidence financière)

**DC 2016-208** Menuiseries extérieures du Groupe scolaire Buffalo - Avenant n°3 au lot n° 3 (minoration des linteaux à réparer, remplacement de briques de verre • + 8 390,87 € HT soit + 4,96 %)

**DC 2016-210** Services d'hygiène alimentaire pour les restaurants municipaux de la ville - Avenant n°1 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux de livraison • sans incidence financière)

**DC 2016-211** Achat et livraison de fournitures scolaires et de matériel pour les activités manuelles - Avenant n° 1 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux de livraison • sans incidence financière)

**DC 2016-212** Mobilier scolaire - Avenant n°1 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux de livraison • sans incidence financière)

**DC 2016-213** Fournitures de denrées alimentaires - Lot n°3 Produits laitiers - Avenant n° 1 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux de livraison • sans incidence financière)

**DC 2016-214** Fournitures de denrées alimentaires - Lot n°7 Surgelés - Avenant n°1 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux de livraison • sans incidence financière)

**DC 2016-215** Transport en autocar - Lot n°1 "Transport en autocar pour les sorties scolaires et extrascolaires en région parisienne et en province" et Lot n°2 "Transport en autocar pour le centre aéré de Villelouvre" - Avenants n°1 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux d'intervention • sans incidence financière)

**DC 2016-216** Fourniture d'articles à usage unique pour les restaurants scolaires de Montrouge - Avenant n°1 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux de livraison • sans incidence financière)

**DC 2016-217** Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°4 Porc et Charcuterie - Avenant n°1 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux de livraison • sans incidence financière)

**DC 2016-218** Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°5 Viande d'Ovins et Bovins - Avenant n° 1 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux de livraison • sans incidence financière)

**DC 2016-219** Fournitures de denrées alimentaires - Lot n°6 Volailles - Avenant n° 1 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux de livraison • sans incidence financière)

**DC 2016-153** Prestation de conseils juridiques et de représentation de la Ville de Montrouge (selon bordereaux des prix, sans minimum ni maximum annuels) : Lot 1 Droit public général, Lot 2 Droits des travaux publics, de la construction, de l'urbanisme, du foncier et de l'immobilier - Lot 3 Droit privé - Lot 4 Droit pénal - Lot 5 Représentation devant le Conseil d'État et la Cour de cassation

**DC 2016-198** Location de motifs décoratifs lumineux pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2016/2020 (73 658,29 € HT par an)

**DC 2016-223** Marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et à l'extension du groupe scolaire Renaudel A et B - Avenant n° 5 (modification du forfait définitif de rémunération, fixé à 743 346,19 € HT)

**DC 2016-231** Marché de Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une coque à destination d'une école maternelle - Avenant n° 1 (intégration d'études complémentaires relatives à la suppression du désenfumage mécanique des cages d'escalier au profit d'un désenfumage naturel, ainsi qu'aux mobiliers et à la signalétique, suppression de la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination assurée par un tiers • - 9 500 € HT, soit - 4,85 %)

**DC 2016-232** Travaux d'aménagement d'une coque multisports au 31, rue de la Vanne - Lot 1 Gros Œuvre, Maçonnerie, Revêtements de sols - Avenant n° 1 (ajout d'une rampe d'accès pour la sortie des nacelles, création de seuils bétons au niveau des portes palières des ascenseurs, création de carottages pour les fourreaux électriques et la fibre optique, déplacement d'un coffret électrique • + 8 185 € HT, soit + 3,7 %)

**DC 2016-233** Travaux d'aménagement d'une coque multisports au 31, rue de la Vanne - Lot 2 Menuiseries extérieures et Serrureries - Avenant n° 1 (intégration d'une imposte vitrée au-dessus de l'entrée principale • + 3 590,50 € HT, soit + 2 %)

**DC 2016-234** Travaux d'aménagement d'une coque multisports au 31, rue de la Vanne - Lot 4 Cloison, Doublage, Plâtrerie - Avenant n° 1 (isolation complémentaire en sous-face de la dalle béton, encoffrement des réseaux dans les sanitaires et de la tuyauterie au niveau -1 • + 11 180,50 € HT, soit + 3,12 %)

**DC 2016-235** Travaux d'aménagement d'une coque multisports au 31, rue de la Vanne - Lot 7 Peinture - Avenant n°1 (ajout de bandes podotactiles au droit de chaque palier de l'escalier principal, reprise d'enduit et de peinture • + 1 630 € HT, soit + 3,23 %)

**DC 2016-236** Travaux d'aménagement d'une coque multisports au 31, rue de la Vanne - Lot 8 Electricité - Avenant n° 1 (passage d'un câble pour la vidéoprotection, ajout d'une liaison téléphonique de secours entre l'ascenseur et la baie informatique, ajout d'une alarme sonore dans l'infirmerie • + 1 616,79 € HT, soit + 0,93 %)

**DC 2016-237** Travaux d'aménagement d'une coque multisports au 31, rue de la Vanne - Lot 9 Plomberie Chauffage Ventilation - Avenant n° 1 (remplacement des gaines circulaires par des gaines oblongs, raccordement du réseau d'eau froide au local VÉOLIA, création d'une ventilation haute pour l'ascenseur, réalisation d'une inspection télévisée du réseau d'assainissement, adaptation de la puissance de la pompe de relevage • + 13 920,80 € HT, soit + 4,70 %)

**DC 2016-251** Fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et jardins d'enfants Montrougiens - Avenant n° 2 (changement du nombre d'établissements scolaires et de lieux de livraison • sans incidence financière)

## **Urbanisme**

**DC 2016-148** Convention d'occupation précaire - 10 rue Sadi Carnot (137 € mensuels, hors

charges)

**DC 2016-166** Convention de mise à disposition de la salle Ginoux à titre temporaire, au profit de l'Etablissement Français du Sang (à titre gracieux)

**DC 2016-167** Convention d'occupation précaire - Pavillon Henri Barbusse (70 € mensuels)

**DC 2016-175** Convention d'occupation précaire et révocable - 1-3 rue Jules Chéret (843,60 € mensuels, hors charges)

**DC 2016-226** 1 rue Sylvine Candas - local commercial et appartement - préemption (290 000 € hors frais et honoraires)

**DC 2016-227** 10 rue Sadi Carnot (lot n°31) - préemption (138 000 € hors frais et honoraires)

**DC 2016-262** Convention d'occupation précaire et révocable - 3 rue Paul Bert (772,71 € mensuels, hors charges)

**DC 2016-261** Convention d'occupation précaire et révocable - 37 rue Marcelin Berthelot (976,80 € mensuels, hors charges)

### **Manifestations – Spectacles**

**DC 2016-150** Contrat établi avec l'association Le Théâtre à sonnettes (Crèche Carvès • 545 € TTC)

**DC 2016-160** Contrat relatif au spectacle 'Talankoï' (Médiathèque • 866,80 € TTC)

**DC 2016-161** Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle Interventions de Sculpture sur Ballons, dans le cadre des Soleillades (Square de l'Hôtel de Ville • 360 € TTC)

**DC 2016-162** Convention de mise à disposition du Beffroi à titre temporaire pour le spectacle du Conservatoire Raoul Pugno - gala de fin d'année 2016 (à titre gracieux)

**DC 2016-164** Convention avec la Ferme enchantée de Tiligolo pour une animation 'Ferme à domicile' (Centre de loisirs Rabelais • 570 € TTC)

**DC 2016-168** Contrat avec la compagnie Le Théâtre de l'étincelle relatif à l'organisation du concert de Misska dans le cadre des Journées du patrimoine (Beffroi • 5 000 € TTC)

**DC 2016-169** Contrat de cession avec la Compagnie Et plus si affinités... relatif à l'organisation du spectacle 'Jouliks' (Beffroi • 6 000 € TTC)

**DC 2016-170** Contrat de cession avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à l'organisation du spectacle 'Voyages avec ma tante' (Beffroi • 9 495 € TTC)

**DC 2016-172** Contrat de cession avec la société 3C relatif à l'organisation du concert de La Grande Sophie (Beffroi • 15 825 € TTC)

**DC 2016-174** Contrat de cession avec l'association Sortie de Secours Théâtre relatif à l'organisation du spectacle 'Sans cirque fixe' (Beffroi • 2 000 € TTC)

**DC 2016-178** Contrat de cession avec la société Ruq Spectacles relatif à l'organisation du spectacle de Vincent Dedienne 'S'il se passe quelque chose' (Beffroi • 8 440 € TTC)

**DC 2016-179** Contrat de cession avec le Shlemil Théâtre relatif à l'organisation du spectacle 'Les âmes nocturnes' (Beffroi • 5169,50 € TTC)

**DC 2016-181** Contrat relatif à la projection et présentation du film 'Zoufs !' (Médiathèque • 500 € TTC)

**DC 2016-182** Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle 'Les amies de Liliclownette et leurs peintures sur visages', dans le cadre des Soleillades (Square de l'Hôtel de Ville • 1 500 € TTC)

**DC 2016-185** Convention de mise à disposition du Beffroi à titre temporaire pour l'association Danse Modern Jazz Montrouge (à titre gracieux)

**DC 2016-186** Convention de mise à disposition de la salle Moebius et de la salle Ginoux à titre temporaire au profit de l'association Arts et artistes du spectacle (à titre gracieux)

**DC 2016-188** Convention relative à la tenue d'une matinée de présentation de la rentrée littéraire (Médiathèque • 500 € TTC)

**DC 2016-189** Convention relative à l'organisation de quatre ateliers de Danse-Capoeira (Centre de loisirs maternel Boileau • 562,53 € TTC pour les quatre ateliers)

**DC 2016-192** Contrat de cession avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à l'organisation

du spectacle 'Un certain Charles Spencer Chaplin' (Beffroi • 20 889 € TTC)

**DC 2016-195** Contrat relatif au spectacle 'La Valise' (Médiathèque • 717,40 € TTC)

**DC 2016-196** Contrat relatif au spectacle 'Le Roman de Renart' (Médiathèque • 500 € TTC)

**DC 2016-197** Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle 'Football freestyle show', donné dans le cadre des Soleillades (Place Émile Cresp • 2 000 € TTC)

**DC 2016-200** Contrat relatif au spectacle 'Un beau matin' (Médiathèque • 1 118,30 € TTC pour les deux séances)

**DC 2016-201** Contrat relatif au spectacle 'Les 7 gueules du dragon' (Médiathèque • 916,75 € TTC)

**DC 2016-202** Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle 'La Magicabine', dans le cadre des Soleillades (Square de l'Hôtel de Ville • 2 123 € TTC)

**DC 2016-205** Contrat relatif au spectacle 'Le Dattier du sultan de Zanzibar' (Médiathèque • 600 € TTC)

**DC 2016-220** Contrat relatif à l'interview du chanteur Kent par Madame Catherine Viale (Médiathèque • 250 € TTC)

**DC 2016-225** Contrat relatif à la rencontre avec le réalisateur Jean-Pierre Mocky (Médiathèque • 800 € TTC)

**DC 2016-228** Contrat relatif à la rencontre avec le chanteur Kent (Médiathèque • 750 € TTC)

**DC 2016-229** Contrat sur la location temporaire d'une exposition des dessins musicaux de Kent (Médiathèque • 900 € TTC)

**DC 2016-230** Convention de partenariat avec l'Ecole municipale des Beaux-Arts/galerie Edouard Manet (mise en place, suivi et production d'une résidence du lauréat du Prix du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en contrepartie du versement de la somme de 3 000 € TTC)

**DC 2016-238** Contrat relatif à un atelier tricot (Médiathèque • 500 € TTC)

**DC 2016-239** Contrat relatif au Café Parents du 3 décembre 2016 (Médiathèque • 250 € TTC)

**DC 2016-240** Contrat relatif aux Café Philo d'octobre et décembre 2016 (Médiathèque • 600 € TTC pour les trois séances)

**DC 2016-241** Contrat relatif aux ateliers d'écriture d'octobre à décembre 2016 (Médiathèque • 550 € TTC pour les cinq ateliers)

**DC 2016-243** Contrat relatif aux ateliers d'écriture du premier semestre 2017 (Médiathèque • 1 320 € TTC pour les douze ateliers)

**DC 2016-244** Contrat relatif aux cafés Philo du premier semestre 2017 (Médiathèque • 1 200 € TTC pour les six séances)

**DC 2016-245** Contrat relatif aux cafés parents de février et juin 2017 (Médiathèque • 500 € TTC pour les deux séances)

**DC 2016-246** Contrat relatif aux cafés Parents de mai et juin 2017 (Médiathèque • 500 € TTC pour les deux séances)

**DC 2016-247** Convention relative à l'intervention 'René Char, un géant parmi les hommes' dans le cadre du Printemps des Poètes 2017 (Médiathèque • 986,95 € TTC)

**DC 2016-248** Convention relative à la lecture d'extraits du 'Trône de fer' (Médiathèque • 780 € TTC)

**DC 2016-249** Contrat de cession avec la société Auguri productions relatif à l'organisation du concert de Thomas Dutronc (Beffroi • 22 366 € TTC)

**DC 2016-250** Contrat relatif au Café Parents d'octobre 2016 (Médiathèque • 250 € TTC)

**DC 2016-252** Contrat de cession avec la société FURAX relatif à l'accueil d'Alma Forrer, en première partie du concert de La Grande Sophie (Beffroi • 316,50 € TTC)

**DC 2016-253** Contrat de cession avec la société Pascal Legros Productions relatif à l'organisation du spectacle 'A tort et à raison' (Beffroi • 26 375 € TTC)

**DC 2016-254** Contrat de cession avec la société Scène et Public relatif à l'organisation du spectacle 'Le Revizor' (Beffroi • 6 541 € TTC)

**DC 2016-257** Contrat avec l'association Euromusic relatif à l'organisation du concert des Solistes Français - Paul Rouger (Beffroi • 7 385 € TTC)

**DC 2016-259** Contrat de cession avec la société Arts Live Entertainment relatif à l'organisation du spectacle 'Maris et Femmes' (Beffroi • 15 825 € TTC)

**DC 2016-260** Contrat de cession avec la société Scène Indépendante Contemporaine relatif à l'organisation du spectacle 'The Servant' (Beffroi • 7 912,50 € TTC)

## **FINANCES**

### **1 - Métropole du Grand Paris - Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-80

Par délibération du 1er avril 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) a procédé à la création d'une commission locale des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres. À l'instar de celle mise en place au sein de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, et mise à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 14 avril 2016, cette commission aura pour but de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par la MGP en lieu et place des communes.

Le conseil de la MGP ayant décidé que chaque commune serait représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant, il nous revient d'effectuer ces désignations.

Monsieur le Maire propose :

- Titulaire : M. Etienne LENGEREAU
- Suppléant : M. Antoine BOUCHEZ

Adopté à l'unanimité

### **2 - Clôture du budget annexe d'assainissement**

Rapporteur : Monsieur LENGEREAU

Délibération n°2016-81

Comme vous le savez, la loi du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et surtout la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), ont profondément modifié l'organisation du territoire national.

C'est ainsi que la Métropole du Grand Paris, composée de 12 Etablissements Publics Territoriaux, a vu le jour au 1er janvier 2016. La création de la métropole et des territoires a eu pour conséquence la redistribution des compétences des collectivités au niveau local.

Dans ce cadre, la Ville de Montrouge est devenue membre de Vallée Sud Grand Paris (V.S.G.P), un des territoires de la métropole qui regroupe les anciennes Communautés d'Agglomération Sud de Seine, Hauts-de-Bièvres et la Communauté de Communes Châtillon Montrouge. L'assainissement fait partie des compétences obligatoires de V.S.G.P au 1er janvier 2016.

Le conseil municipal a approuvé par une délibération du 14 avril 2016 les conditions de transfert de la compétence assainissement au territoire Vallée Sud Grand Paris. Il a

également été acté au cours de la même séance que le résultat de clôture du budget annexe d'assainissement était comptabilisé sur le budget principal de la Ville.

Il appartient aujourd'hui au Conseil Municipal d'approuver la clôture du budget annexe d'assainissement.

Adopté à l'unanimité

### **3 - Décision Modificative N°2**

Rapporteur : Monsieur LENGEREAU

Délibération n°2016-82

Lors de nos séances du 14 avril et du 23 juin 2016, nous avons procédé aux votes du budget primitif de l'exercice 2016 et de la décision modificative n°1 pour la Ville de Montrouge. Il est aujourd'hui nécessaire d'ajuster certaines lignes budgétaires au moyen de transferts ou annulations de crédits non utilisés, et de procéder à quelques inscriptions supplémentaires.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En matière de recettes :

- 789 577 € complémentaires sont inscrits au titre de la prestation de service de la CAF en faveur des crèches et jardins d'enfants, conformément aux notifications reçues pour le solde des dotations de 2015.
- 104 682 € sont inscrits au titre du remboursement par la SNC SILVAE du montant des travaux de réfection des trottoirs Verdier/Jaurès.
- 79 193 € correspondent au solde du produit de la location des containers à ordures ménagères sur l'année 2015.
- 43 928 € sont ajoutés en recettes fiscales, suite à la notification de rôles supplémentaires au titre de la Taxe d'Habitation.
- 23 480 € sont inscrits au titre d'une subvention du RSI Ile-de-France pour la dynamisation du commerce.
- 21 343 € sont inscrits au titre d'une subvention de la coordination gérontologique locale pour soutenir l'effort de la Ville.
- 3 944 € sont ajoutés au titre de la subvention de l'Agence Régionale de Santé en faveur du Service de Soins Infirmier à Domicile (SSIAD), qui s'élèvera à 727 644 € au titre de 2016 (la provision votée au BP pour cet objet n'était que de 723 700 €).

En matière de dépenses :

- 138 465 € sont ajoutés sur l'enveloppe inscrite au Budget Primitif au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), suite à une notification de la préfecture reçue le 19 septembre dernier, prenant acte de la répartition du FPIC fixée par l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris lors de son conseil du 28 juin 2016 (1 863 465 € pour la ville de Montrouge, contre une prévision de 1 725 000 €).
- 100 000 € sont ajoutés sur la provision prévue pour les dépenses de gaz (60 000 €) et d'électricité (40 000 €) pour les bâtiments.
- 80 000 € sont ajoutés pour l'achat de carburant pour les véhicules.
- 42 200 € sont inscrits au titre des frais de déménagement des bâtiments dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la crèche du Colonel Gillon et de l'école Renaudel A, ainsi que le transfert des classes à l'école Maurice Arnoux.
- 20 000 € sont inscrits pour l'entretien et la révision des équipements de cuisine et de buanderie suite aux déménagements dans les structures scolaires et de petite enfance.



- 12 000 € sont inscrits pour des achats divers de fournitures liés aux travaux d'adaptation en crèche des anciens locaux de la maternelle Amaury Duval.
- 11 986 € sont inscrits en complément au titre de la subvention de fonctionnement à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.
- 10 000 € sont inscrits pour les frais de transactions du service de paiement Paybyphone.
- 6 700 € sont inscrits pour la maintenance de l'espace citoyen Premium - démarches individuelles
- 3 561 € sont inscrits pour l'achat des autocollants décrivant le système Paybyphone destinés à être apposés sur les horodateurs.
- 498 € sont ajoutés pour la location des copieurs au Pôle Santé Solidarité.
- (-) 3 340 € sont retirés sur les dépenses imprévues.

Au total, les mouvements réels de fonctionnement de la présente DM se traduisent par une hausse des charges de 421 496,00 €, et une hausse des recettes de 1 066 147 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

En matière de recettes :

- 69 629 € correspondent à une subvention de l'Etat pour la réfection de l'éclairage public, au titre du dispositif national du fonds de soutien à l'investissement.
- 56 904 € sont ajoutés sur le produit des amendes de police reversé par l'Etat, suite à la notification adressée par la préfecture début juin dernier (soit 356 904 €, contre une provision de 300 000 €).

En matière de dépenses :

- 760 000 € sont inscrits dans le cadre de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Renaudel (lots ascenseurs et matériel de cuisine, travaux supplémentaires de désamiantage, installation d'un local de chantier supplémentaire).
- 350 000 € sont inscrits pour le renouvellement du revêtement synthétique du CAM (travaux supplémentaires de reprofilage et de mise à niveau du terrain, avec pose d'un enrobé drainant).
- 104 000 € sont inscrits pour la réfection des trottoirs aux abords du jardin Toscan.
- 100 000 € sont inscrits pour des travaux complémentaires au local commercial 130 avenue de la République.
- 68 000 € sont inscrits pour le remplacement des licences Oracle utilisateurs par des licences spécifiques pour serveur, plus économiques et mieux adaptées à l'inflation du nombre d'utilisateurs de notre système informatique déconcentré.
- 48 600 € sont inscrits pour le rachat des bâtiments modulaires du centre de loisirs Jules Guesde, jusqu'alors en simple location.
- 36 000 € sont inscrits au titre de l'indemnisation de Monsieur El Bahije, propriétaire de l'épicerie située au début de l'avenue Emile Boutroux, suite aux travaux de création de la galerie commerciale place Emile Cresp.
- 30 000 € sont inscrits pour la mise en ligne des démarches d'urbanisme.
- 20 000 € sont inscrits pour l'achat d'équipements de conservation pour l'école élémentaire Maurice Arnoux.
- (-)180 000 € sont retirés sur la provision pour remboursement anticipé d'emprunt.
- 13 925 € sont inscrits pour l'acquisition des droits patrimoniaux des plans architecturaux du futur commerce 19 avenue Verdier.
- 12 000 € sont inscrits pour l'achat d'une tapisserie à une artiste montrougiennaise.
- 8 958 € sont inscrits pour l'achat d'un logiciel de planification pour le service de soins à domicile.

- 3 500 € sont inscrits pour l'achat de moniteurs et d'un onduleur pour la vidéosurveillance au commissariat.
- 3 500 € sont inscrits pour l'achat de l'équipement numérique d'une classe supplémentaire à l'école Rabelais.
- 923 € sont inscrits pour l'achat d'un ordinateur portable pour le service de soins à domicile.
- (-) 190 000 € sont retirés sur la provision pour remboursement anticipé d'emprunt.
- (-) 599 496 € sont retirés sur l'opération d'aménagement des vestiaires au CAM (ce projet est repoussé sur l'exercice 2017).

Au total, les dépenses réelles d'investissement augmentent de 771 184 € et les recettes réelles de 126 533 €.

L'équilibre de la présente DM permet d'augmenter le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 644 651 €.

Je vous remercie d'adopter par chapitre la présente décision modificative.

M. TIMOTEO explique que son groupe ne votera pas cette décision modificative qui s'inscrit dans la ligne du budget qu'il n'a pas voté.

Concernant la DM2, en fonctionnement, il note une recette de près de 800 000€ qui provient de la CAF et qui devait être attendue. Il se réjouit de la création d'un nouvel établissement au profit de la petite enfance et enfin, il relève que l'enveloppe du FPIC est revue à la hausse de près de 139 000€ alors qu'il était initialement attendu qu'elle baisse et impute cette variation aux choix qui ont été faits par l'exécutif du Territoire.

En recettes d'investissement il souligne le soutien de l'Etat à l'investissement public local qui participera à la réfection de l'éclairage des rues Fénelon et Candas et en dépenses d'investissement il note les 100 000€ supplémentaires inscrits pour les travaux du local commercial avenue de la République et estime que le montant total pour ce chantier est conséquent.

M. le Maire lui rappelle que les recettes de subvention ne sont pas budgétisées tant que la notification n'a pas été reçue. Il rectifie : il ne s'agit pas d'une nouvelle crèche, mais de l'aménagement des locaux rue Amaury Duval pour accueillir les enfants durant les travaux qui seront réalisés dans la structure de la rue du Colonel Gillon. En ce qui concerne la FPIC, il explique que la mutualisation d'un certain nombre d'indicateurs fait baisser le FPIC de la ville, ce qui n'aurait pas été le cas si l'organisation territoriale était restée la même, et il a donc été décidé d'en faire profiter le Territoire.

En investissement, il répond que la subvention est faible au regard des dépenses et enfin concernant le local commercial il précise qu'il était initialement prévu de ne refaire que la façade, mais pour attirer les potentiels repreneurs l'intérieur nécessite également certains travaux.

M. GILLET constate que des compléments aux budgets votés sont régulièrement présentés dans un second temps, et demande s'il en sera de même pour l'indemnité qui doit être versée à M. EL BAHJE puisque l'expert nommé par le tribunal avait estimé à 42000€ la perte d'activité de ce commerçant.

M. le Maire lui répond qu'une transaction a été conclue avec ce Monsieur qui n'étant pas en mesure de fournir une comptabilité avait demandé la nomination d'un expert, lequel a défini un montant d'indemnité qui a servi de base à l'accord transactionnel.

M. GILLET demande des informations concernant l'achat de l'œuvre.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'une tapisserie de Catherine LAVOCAT qui sera accrochée au centre administratif face à l'œuvre de Dominique DOULAIN.

M. MOULY note que 767 000€ sont inscrits dans le cadre de l'opération de réhabilitation du groupe RENAUEDEL et notamment un local de chantier supplémentaire, et souhaite savoir de quoi il s'agit, il interroge également sur le rachat des bâtiments modulaires du centre de loisirs Jules Guesde, et enfin il s'étonne du report de l'opération de réfection des vestiaires du CAM.

M. GIRAULT lui répond qu'il s'agit du bureau du Directeur et de toilettes supplémentaires pour les enfants, car il y a deux écoles et il était préférable qu'il y ait deux blocs de toilettes. Des auvents pour la cour de récréation sont également prévus pour protéger de la pluie et remplacer les barnums actuels.

Concernant les bâtiments modulaires M. le Maire explique que c'était une location avec option d'achat et que l'on ne pouvait acheter que cette année. Les travaux du CAM, quant à eux, continuent, il ne s'agit que d'un simple report s'expliquant par le délai d'instruction de trois mois consécutif au dépôt du permis de construire. La dépense sera donc inscrite en anticipation sur le budget 2017.

L'assemblée ayant répondu positivement à la demande de M. le Maire, la décision modificative est votée par section.

Adopté à la majorité – Vote contre du groupe socialiste, Europe écologie les Verts, radical de gauche, communiste et indépendant et abstention de M. GILLET.

#### **4 – Taxe foncière sur les propriétés bâties – suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation.**

*Rapporteur : Monsieur LENGEREAU*

*Délibération n°2016-83*

L'article 1383 du Code Général des Impôts prévoit que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Ce même article dispose, en son alinéa 5, que les communes et groupements de communes à fiscalité propre peuvent, par délibération, supprimer cette exonération pour la part de taxe foncière qui leur revient, en ce qui concerne les immeubles d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992. Cette délibération doit être prise avant le 1er octobre de l'année en cours pour être applicable l'année suivante.

Compte tenu du contexte contraint des finances locales lié à une baisse historique des dotations de l'Etat, et dans le but d'harmoniser la situation entre les contribuables propriétaires de logements neufs et de logements anciens sur le territoire de la commune, il vous est proposé de supprimer cette exonération à partir de 2017, pour les constructions nouvelles à usage d'habitation achevées à compter du 1er janvier 2016.

M. TIMOTEO fait remarquer que cette exonération existant depuis les années 1990, si la motivation de sa suppression était un souci d'harmonisation entre les propriétaires, il eut fallu prendre cette mesure plus tôt, il pense par ailleurs que les constructions qui ont bénéficié du soutien de l'état ne peuvent pas être concernées par cette suppression d'exonération et il note que le montant des recettes attendu reste mineur au regard du budget de la Ville.

M. le Maire lui répond que la chute des dotations de l'Etat justifie les recherches de recettes et d'économies et que tous les immeubles sont concernés sans distinction.

M. DROUET s'inquiète de la répercussion que cela peut avoir sur la construction de

logements sociaux, aussi s'abstiendra-t-il.

M. le Maire lui répond que cela n'a pas d'incidence sur ce type de construction et que le problème de la Ville est surtout foncier.

M. MOULY souhaite savoir combien de constructions sont concernées.

M. le Maire lui précise que cela touche deux à trois constructions annuelles, soit environ 60 logements.

Adopté à la majorité – Abstention du groupe socialistes, Europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et de M. GILLET

## **AMENAGEMENT URBAIN**

### **1 - Acquisition de droits patrimoniaux sur une œuvre d'architecture**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-84

La Commune de MONTRouGE a procédé à l'acquisition des lots 129 et 134 de l'immeuble situé au 19 avenue Verdier à MONTRouGE, formant un ensemble de 332,32 m<sup>2</sup>. Ces lots sont identifiés comme des locaux commerciaux dans le règlement de copropriété de l'immeuble et sont destinés à être aménagés comme tels.

Dans cette perspective, une mission a été confiée à l'Agence OLIVIER DAURAT ARCHITECTURE afin que soit réalisé un permis de construire valant permis de démolir. Celui-ci, déposé par le Maire de MONTRouGE au nom de la Commune, a été délivré le 31 juillet 2014 sous le numéro PC 092 049 14 01011.

Le contexte et le projet ayant évolué, la Commune envisage à présent de faire réaliser les travaux par le biais d'une maîtrise d'œuvre intégrée, puisqu'elle compte dans ses effectifs un architecte diplômé dûment inscrit à l'Ordre et des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé.

Cependant, le projet élaboré par l'Agence OLIVIER DAURAT ARCHITECTURE ayant recueilli aussi bien l'aval de la Commune que l'assentiment des copropriétaires de l'immeuble du 19 avenue Verdier, il serait déraisonnable qu'un autre projet soit utilisé.

C'est pourquoi les parties se sont rapprochées afin d'envisager les conditions de cession des droits patrimoniaux attachés à l'œuvre architecturale considérée. Le contrat préparé prévoit que l'œuvre toute entière (dossier de demande de permis de construire valant permis de démolir assorti de tous ses plans, photos, insertion paysagère et attestations) est cédée à la Commune. Sont également cédés les droits d'exploitation, de reproduction, de représentation, de suite, de distribution et d'adaptation

Pour sa part, l'Agence pourra faire pleinement usage du droit de divulgation (notamment pour ses besoins de communication professionnelle), à condition d'explicitement mentionner la Commune de Montrouge. En outre, en respect du droit à la paternité de l'œuvre, le nom de l'Agence OLIVIER DAURAT ARCHITECTURE sera mentionné sur l'ensemble des documents faisant état de la réalisation des futurs locaux commerciaux.

Le montant de cette cession, calculé en tenant compte de la grille de répartition du contrat-type d'architecte édité par l'Ordre, de l'état d'avancement du projet et des honoraires

déjà versés à l'Agence, s'élève à 13 925 € TTC. Telles sont les principales stipulations du contrat de cession qui est soumis à l'approbation de notre assemblée délibérante.

M. MOULY interroge sur la date de dépôt du permis de construire.

M. le Maire lui répond que le permis de construire avait déjà été déposé.

M. GILLET intervient pour s'enquérir de la raison du refus du projet d'une commerçante montrougiennaise pour un espace de bien-être et spa à cet endroit.

M. le Maire n'a pas reçu cette demande et ajoute que toutes les propositions sont étudiées.

Adopté à la majorité – Abstention de M. GILLET

## **2 - 51 avenue de la République - échange de caves avec Madame Isabelle Hubert**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-85

La Ville, depuis 2005, a acquis les trois appartements du bâtiment B (sur cour) de la copropriété du 51 avenue de la République, dans le cadre du projet d'agrandissement du square Robert Schuman.

Deux caves situées au sous-sol de ce bâtiment B restent à acquérir : le lot n°32 appartenant à Madame Hubert et le lot n°23 appartenant à Monsieur Matha.

Par un courrier en date du 28 avril 2016, j'ai proposé à Madame Hubert l'échange sans soulte de la cave (lot n°32) lui appartenant, avec la cave (lot n°24) appartenant à la Ville située au sous-sol du bâtiment A (sur rue).

Madame Hubert a répondu favorablement à cette proposition par un courrier en date du 18 juillet 2016.

Je précise que les caves ont été estimées à une valeur identique par France Domaine (4000 euros), et que l'ensemble des frais d'acte seront supportés par la Ville

Je vous invite donc à accepter l'échange sans soulte de la cave appartenant à Madame Hubert (lot n°32) avec la cave appartenant à la Ville (lot n°24), et à m'autoriser à signer tout acte et document s'y rapportant.

M. MOULY demande s'il y a d'autres locaux à acquérir dans cet immeuble et ce qu'il adviendra si la copropriété refuse le projet de la Ville.

M. le Maire confirme, il reste une cave à acquérir et ajoute qu'il a bon espoir d'obtenir l'accord de la copropriété.

Adopté à la majorité – Abstention du groupe socialistes, Europe écologie les Verts, radical de gauche, communiste et indépendant et de M. GILLET.

## **3 - Signature d'une convention de surplomb avec la SAS EVERGREEN - Immeuble SILVAE - rue Pierre Boillaud**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2016-86

Le permis de construire accordé à la société SAS EVERGREEN prévoit la construction d'un immeuble de bureaux situé entre l'avenue Jean Jaurès, l'avenue Verdier et la rue Pierre Boillaud.

Sur une superficie d'environ 162 m<sup>2</sup>, cet immeuble surplombe la rue Pierre Boillaud pour permettre le passage des usagers entre les deux parties de l'immeuble aux étages 2 à 5.

Les conditions de ce surplomb sont formalisées par une convention entre la Ville et la SAS EVERGREEN. Le montant de la redevance annuelle qui sera versée à la Ville par la SAS EVERGREEN s'élève à 24 300 euros TTC.

Je vous invite donc à approuver la signature d'une convention de surplomb avec la SAS EVERGREEN.

M. GILLET conteste la superficie communiquée, car il y a quatre niveaux ce qui fait 600 m<sup>2</sup>.  
M. le Maire lui explique que seule est prise en compte la projection au sol.

Adopté à l'unanimité.

## RESSOURCES HUMAINES

### 1 - Mise à jour du tableau des emplois - Filières Sportive, Administrative, Animation, Culturelle Médico-sociale, Sociale, Technique

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2016-87

Suite à des mouvements de personnels et des nominations liées à des avancements ou à des réussites aux concours de la fonction publique territoriale, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il s'agit de procéder à des transformations d'emploi sur certains cadres d'emplois, dans plusieurs filières. Concernant la filière culturelle, un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine, classé en catégorie C, serait requalifié et transféré sur le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, classé en catégorie B.

L'ensemble de ces mouvements est sans incidence sur le nombre global d'emplois.

Le tableau des effectifs serait donc modifié comme suit

<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>Situation ancienne</b>	<b>Situation nouvelle</b>
<b>Cadre d'emplois des éducateurs sportifs</b>		
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	2
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Educateur des activités physiques et sportives	9	9
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>Situation ancienne</b>	<b>Situation nouvelle</b>
<b>Cadre d'emplois des attachés</b>		
Directeur territorial	5	6
Attaché principal	4	5
Attaché	27	25
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	13	11
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	7
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	19	20
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	48	47
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>85</b>

<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>Situation ancienne</b>	<b>Situation nouvelle</b>
<b>Cadre d'emplois des animateurs</b>		
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	3
Animateur	2	3
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animation</b>		
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5	5
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	6
adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	5	4
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	30	32
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>47</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
<b>Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques</b>		
Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	6
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2	2
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et des bibliothèques</b>		
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	7	6
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>10</b>

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>Situation ancienne</b>	<b>Situation nouvelle</b>
<b>Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture</b>		
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	15	15
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	20	23
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	67	64
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>102</b>
<b>Cadre d'emplois des auxiliaires de soins</b>		
Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	7
Auxiliaire de soins de 1 <sup>ère</sup> classe	13	12
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>Situation ancienne</b>	<b>Situation nouvelle</b>
<b>Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles</b>		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	10	15
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	44	39
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>56</b>
<b>Cadre d'emplois des agents sociaux</b>		
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	1
Agent social de 1 <sup>ère</sup> classe	13	14
Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	37	35
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>Situation ancienne</b>	<b>Situation nouvelle</b>
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	25	25
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	33	45
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	36	24
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	319	319
<b>Total</b>	<b>413</b>	<b>413</b>

Adopté à l'unanimité

## MARCHES PUBLICS

### **1 - Concession pour la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Commune : choix de l'attributaire et approbation du contrat**

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2016-88

La procédure visant à renouveler la démarche consistant à confier à un concessionnaire la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Commune a débuté le 30 mars 2016 par l'approbation donnée par le Conseil Municipal, sur le principe même de l'opportunité de cette perspective. Une publicité a été faite à la suite de cette délibération, afin de permettre aux candidats intéressés de recevoir le cahier des charges rédigé par les services de la Ville.

Six opérateurs économiques se sont manifestés. Cinq d'entre eux ont été agréées par la Commission de Délégation de Service public, réunie le 31 mai 2016 à cette fin, et ont donc été admis à recevoir le cahier des charges. Seuls trois opérateurs ont remis une offre dans les délais impartis dans le règlement de consultation (à savoir le 1er juillet 2016 à 17h), les deux autres ne nous ont pas informés des raisons les ayant conduit à renoncer. La Commission de Délégation de Service Public s'est une nouvelle fois réunie le 7 juillet 2016, afin de juger de la qualité des offres remises, élaborer un classement et désigner les sociétés admises à la phase de négociation avec l'autorité territoriale.

Il convient de rappeler que le type de contrat prévu sera une concession pour une durée de cinq ans. Le contrat proposé porte sur la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Commune, et traite notamment des conditions de rémunération du concessionnaire, constituées des droits de place collectées auprès des commerçants des marchés.

À la lecture de l'ensemble de ces éléments, qui vous avaient été détaillés plus avant dans un courrier transmis le 9 septembre 2016, je vous propose de choisir, comme titulaire de la concession pour la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Commune, à compter du 1er janvier 2017 :

#### **la société EGS**

ainsi que d'approuver les termes du contrat qui sera conclu avec cet opérateur.

Mme DE PABLO souhaite connaître les moyens dont dispose la Ville pour s'assurer du respect des conditions fixées dans le cahier des charges.

M. le MAIRE lui répond que cela dépend des critères, ainsi les nouveaux commerçants sont proposés en commission, les animations sont constatées par tous.

Mme DE PABLO fait état du mécontentement des forains du marché place Jules Ferry car des véhicules sont régulièrement stationnés sur les emplacements qui devraient être dégagés pour les commerçants.



M. CARRE répond qu'un problème de cet ordre avait été signalé en commission et qu'afin d'y répondre les mesures adéquates avaient été prises. Il informe également qu'il revient au placier de faire remonter tout dysfonctionnement.

M. DROUET estime que le marché Victor Hugo est moins fréquenté qu'auparavant car les prix y sont élevés.

M. CARRE a, pour sa part, des remontées très positives de la part des commerçants qui vendent très bien sur ce marché.

Adopté à la majorité – Abstention du groupe socialistes, Europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et de M. GILLET

## TRAVAUX

### 1 - Adoption d'un agenda accessibilité programmé (Ad'aP)

Rapporteur : M. BOUCHEZ

Délibération n°2016-89

La Loi du 11 février 2005 inscrit la mise en accessibilité de l'ensemble des équipements publics municipaux à échéance du 1er janvier 2015.

En 2008, la ville s'est faite accompagner par un maître d'œuvre spécialisé afin de procéder au diagnostic de ses 89 bâtiments et construire une programmation pluriannuelle de travaux nécessaires à leur mise en accessibilité.

Une ordonnance du 26 septembre 2014 est venue créer un dispositif transitoire, l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap), document permettant de planifier sur une durée de 6 années supplémentaires les travaux, voire 9 années par dérogation.

Le phasage de cet Ad'Ap concerne les 48 équipements municipaux parmi les plus complexes à traiter et pour lesquels des études complémentaires ont été nécessaires, 37 autres sont déjà accessibles.

La construction de ce document s'est faite sur la base des 4 critères suivants :

- Réponse aux besoins, demandes de la part des usagers, des gestionnaires d'équipement,
- L'accès aux lieux utilisés par des enfants,
- L'accès aux services et lieux utilisés par des personnes âgées ou en situation de handicap,
- Une répartition équitable du budget global sur l'ensemble des trois périodes.

Il en découle un scénario qui permet de prévoir pour la ville un lissage des budgets prévisionnels sur 3 périodes de 3 ans, avec un investissement moyen de 280 000€ TTC par an.

Il privilégie sur les 2 premières périodes une mise en accessibilité de la totalité des niveaux RDC des sites et la mise en accessibilité des autres niveaux sur la troisième période.

La demande de dérogation implicite s'explique par l'importance du patrimoine communal et la nécessité d'assurer la continuité du service public, qui impose de réaliser nos interventions conséquentes lors de périodes figées, comme les vacances d'été, dans les équipements scolaires, les crèches...

L'objectif est de prioriser l'accessibilité de tous les sites communaux à RDC en mixant les types de bâtiments afin que tous les services soient couverts.

La mise en accessibilité du parc communal est organisée comme suit :

- Petite Enfance :

- 3 sites accessibles à 100% durant la 1ère période
- 1 site accessible à 100% durant la 2ème période
- 6 sites accessibles à 100% durant la 3ème période

- Scolaires :

- 5 sites accessibles à 100% durant la 1ère période
- 5 sites accessibles à 100% durant la 3ème période

- Centres de Loisirs :

- 3 sites accessibles à 100% durant la 1ère période
- 2 sites accessibles à 100% durant la 2ème période
- 2 sites accessibles à 100% durant la 3ème période

- Sport :

- 3 sites accessibles à 100% durant la 1ère période
- 1 site accessible à 100% durant la 2ème période
- 3 sites accessibles à 100% durant la 3ème période

- Sites divers :

- 2 sites accessibles à 100% durant la 1ère période
- 2 sites accessibles à 100% durant la 2ème période
- 10 sites accessibles à 100% durant la 3ème période

- Squares :

- 1 square communal sera rendu accessible chaque année

Il vous est demandé d'approuver l'agenda d'accessibilité programmé tel qu'il vient de vous être présenté pour mettre en conformité les ERP (établissement recevant du public et IOP (installation ouverte au public) de la commune, d'autoriser Monsieur le Maire à demander une prorogation des délais d'exécution de l'Ad'ap, à signer et déposer la demande d'Ad'Ap auprès du préfet ainsi que tout document s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

## **2 - SIPPAREC - demande de subvention pour rénovation de l'éclairage public**

Rapporteur : M. HUREAU

Délibérations n°2016-90 et 91

Suite à la signature de la convention de municipalisation de la RD59, la ville a entrepris des travaux de rénovation de la chaussée, des trottoirs ainsi que de l'éclairage public de la rue Maurice Arnoux. Les travaux seront menés en deux phases avec deux consultations distinctes, la première concerne la partie comprise entre la place Jean Jaurès et l'avenue Marx Dormoy.

La rénovation de l'éclairage public représente un fort potentiel de réduction des consommations électriques, ainsi les travaux de rénovation de l'éclairage public peuvent bénéficier d'une subvention du SIPPAREC. Cette subvention représente 20% du montant HT des travaux avec un plafond de 290€ par point lumineux.

En outre la ville a lancé des consultations, l'une pour la démolition reconstruction du local bouliste, l'autre pour la réhabilitation d'un immeuble de 7 logements rue Louis Rolland, ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du SIPPAREC.

Ce dernier subventionne 20% du montant HT des travaux éligibles – isolation, menuiseries extérieures, équipement lumineux et thermiques – avec un plafond de 15 000€ par bâtiment.

Je vous remercie d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du SIPPAREC pour ces travaux.

Adopté à l'unanimité

## ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS

### 1 - Désignation de la représentante du conseil municipal au conseil d'école de la maternelle Marcelin Berthelot

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibérations n°2016-93 et 94

Par délibération du 18 décembre 2014, notre assemblée avait procédé à la désignation de ses représentants au sein des conseils d'administrations des collèges et lycées montrougiens. Or, la mise en place de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (VSGP) est venue modifier l'environnement institutionnel de notre commune puisqu'à présent, un représentant de VSGP siège au sein de chacun de ces conseils d'administration. Conformément à l'article R. 421-14 du Code de l'éducation, notre Commune ne doit donc compter plus qu'un seul représentant par conseil d'administration. Il importe alors que nous procédions à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour les établissements suivants : collège DOISNEAU, collège HAUT-MESNIL, collège MAURICE GENEVOIX, lycée MAURICE GENEVOIX et lycée JEAN MONNET.

En second lieu, la fermeture de l'école maternelle provisoire AMAURY DUVAL entraîne la mutation de son Directeur vers l'école maternelle MARCELIN BERTHELOT (la Directrice de cet établissement ayant pris sa retraite à la fin de la dernière année scolaire). Par souci de cohérence et afin de pérenniser la relation de travail qui a pu s'installer entre ce Directeur et l'élue municipale déléguée au conseil de l'école AMAURY DUVAL, il vous est proposé de désigner Madame Bénédicte LORSIN CADORET comme représentante de la Commune à l'école maternelle MARCELIN BERTHELOT.

Collèges	Titulaire	Suppléant
R. DOISNEAU	Laurence CHARREYRE	Marie COLAVITA
H. MESNIL	Nicole GIBERT	Patrice ONDOUA
M. GENEVOIX	Paul-André MOULY	Marie-Cécile MARSONE
Lycées		
M. GENEVOIX	Pascal HUREAU	Clément FORETIER
J. MONNET	Liliane GRAINE	Patrice CARRE

Adopté à l'unanimité

## **2 - SIGNATURE AVENANT N°7 - convention de partenariat avec l'Association LE CHEMIN DES ENFANTS**

---

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2016-94

Par délibération du 25 novembre 2009, l'assemblée délibérante a approuvé le principe d'attribution d'une subvention de fonctionnement à la crèche associative « Le Chemin des Enfants » conformément aux modalités de la convention de partenariat signée le 17 décembre 2009 entre la Ville de Montrouge et l'Association.

La convention prévoit le versement d'une subvention de 0,77 € par heure de présence réelle pour chaque enfant Montrougien, âgé de 10 semaines à moins de quatre ans (jusqu' à la date prévisible d'entrée à l'école maternelle), accueilli au sein de cette structure, renouvelable chaque année par avenant. Cet avenant prévoit le renouvellement de la convention pour l'année 2016, précise le montant de la subvention prévisionnelle et détermine l'ajustement à réaliser en fonction du nombre d'heures de présence réelles constatées sur l'ensemble de l'année 2015.

L'avenant N°7 prévoit le renouvellement de la convention au titre de l'année 2016, et précise le montant de la subvention prévisionnelle estimée sur la consommation réelle au titre de l'année 2015, pour 13 enfants montrougiens accueillis. L'établissement est agréé pour 48 places depuis l'accord donnée pour l'extension du nombre de berceaux en 2016 et 15 enfants montrougiens y avaient été accueillis en 2014.

Le montant des heures réalisées 2015 s'élève à 17.222,75 euros. Le taux horaire est fixé à 0,77 par heure soit un budget prévisionnel de 13.261,52 euros.

De plus, il détermine l'ajustement à réaliser en fonction du nombre d'heures de présence réelles constatées sur l'ensemble de l'année 2015. Le montant prévisionnel de 2015 avait été fixé à 12.299,12 €. La différence constatée entre le montant prévisionnel et le réalisé est de 262,40 €.

En conséquence l'avenant prévoit le versement d'une subvention de 13.261,52 euros (12 999,12 € (BP 2016) + 262,40 € (réajustement 2015))

Compte tenu de ces éléments, je vous remercie de bien vouloir approuver l'avenant N° 7 à la convention de partenariat pour l'année 2016 entre la Ville de Montrouge et l'Association « Le Chemin des Enfants », et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité

## **3 - Convention pour le versement d'une subvention à la crèche Vie et Parfum au titre de son activité en 2015**

---

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2016-95

Par délibération du 29 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le principe du versement de subventions de fonctionnement à la crèche associative « Vie et Parfum » et au jardin d'enfants « Gan Pardess Hannah »

Le 1ER juillet dernier, la crèche Vie et Parfum nous a transmis les comptes et dossiers permettant de liquider les subventions, qui pourraient lui être attribuées au titre de son activité pour l'exercice 2015.

Les états de présence et les justificatifs de domicile transmis au titre de l'exercice 2015 recensent 43 enfants Montrougiens. Le montant des heures réalisées s'élève à 56.567,75 heures.

En vertu du calcul appliqué dans les précédentes conventions, soit 0,77 € par heure de présence réelle pour chaque enfant Montrougien, âgé de dix semaines à moins de quatre ans (jusqu'à la date prévisible d'entrée à l'école maternelle), le montant maximum qui pourra être attribué au titre de 2015 s'élèvera à 43.557,16 Euros.

Compte tenu de ces éléments, je vous remercie de bien vouloir approuver la convention de versement de subvention pour l'année 2015 entre la Ville de Montrouge et l'Association « Vie et Parfum », et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **1 - Approbation d'un protocole transactionnel - Indemnisation de Monsieur EL BAHJE**

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2016-96

Dans le cadre de la restructuration de la Place Emile Cresp, la Ville de Montrouge a engagé, dans un premier temps, des travaux visant à la création d'une galerie commerciale sur la partie de la rue du Colonel Gillon donnant sur cette place. Dans un second temps, l'ensemble de cet espace a fait l'objet d'un réaménagement complet pour créer une véritable agora en cœur de ville. Ces travaux et l'installation de chantier y afférant ont porté un préjudice à l'épicerie de quartier tenue par Monsieur EL BAHJE au 5 avenue Émile Boutroux. La définition d'un nouveau cheminement piéton a ainsi modifié l'accès à ce commerce tandis que l'installation de constructions modulaires sur l'espace central a changé la visibilité du commerce.

Sur sollicitation de Monsieur EL BAHJE, une expertise judiciaire a, d'une part, permis de constater que son chiffre d'affaires a effectivement baissé pendant la période des travaux de construction de la galerie commerciale et, d'autre part, mis en lumière des difficultés à rétablir, une fois les travaux terminés, le chiffre d'affaires du commerce dans les proportions connues avant mai 2008.

Alors qu'un recours contentieux indemnitaire a été déposé par Monsieur EL BAHJE qui cherchait à faire valoir ses prétentions dans ce litige, une discussion amiable a été entamée entre celui-ci et la Commune. Cet échange permet à présent d'entrevoir une issue transactionnelle à ce différend, Monsieur EL BAHJE acceptant de retirer son recours en contrepartie du versement d'une somme de 36 000 €. À l'instar de ce que nous avons été conduits à réaliser pour la société MARLÈNE COIFFURE, la signature d'un protocole s'avère nécessaire pour matérialiser cet accord, protocole qui est soumis à l'approbation de notre assemblée délibérante.

M. TIMOTEO regrette qu'il ait fallu attendre le recours contentieux pour entamer le dialogue avec le commerçant.

M. le Maire explique que c'est ce qui lui a permis d'obtenir un expert judiciaire car il n'avait pas de comptabilité.

Adopté à l'unanimité

## COMMUNICATIONS

### 1 - Communication sur la rentrée scolaire 2016/2017

---

Rapporteur : Mme GASTAUD

A l'occasion de la séance du conseil municipal de ce soir, je vais pouvoir vous communiquer les données essentielles de cette rentrée scolaire 2016/2017, qui s'est déroulée sereinement dans tous nos établissements scolaires.

Les effectifs pour cette rentrée scolaire ont augmenté de 0,53% : **3 943** enfants scolarisés à la rentrée 2015/2016 et **3 964** à la rentrée 2016/2017. La ville de Montrouge compte 151 classes : 61 en maternelle et 90 en élémentaire (hors classes spécialisées). Elle comptait à la rentrée 2015/2016 : 153 classes, 64 classes en maternelle et 89 classes en élémentaire. A noter le maintien des deux classes d'enseignement spécialisé à l'école élémentaire Buffalo.

#### Dans les écoles maternelles

L'actualité de cette rentrée scolaire en maternelle est marquée principalement par :

- Le transfert de l'école maternelle Maurice Arnoux et la fermeture de l'école maternelle provisoire Amaury Duval. Ces deux écoles accueillait chacune 6 classes.
- L'ouverture de la nouvelle école maternelle Maurice Arnoux avec 8 classes.
- L'ouverture d'une classe à l'école maternelle Rabelais.

A la rentrée 2016/2017, **1574** enfants ont fait leur rentrée dans les écoles maternelles dont **566** (nés en 2013) en petite section ; (à la rentrée 2015, il y avait **1614** enfants dont **548** en petite section).

La baisse des effectifs en maternelle continue, après une baisse de 6,65% à la rentrée précédente, celle-ci est de 2,48% cette année soit une quarantaine d'enfants en moins. La nouvelle sectorisation a permis de stabiliser les effectifs sur les différentes écoles et d'éviter ainsi des fermetures de classes, en sus de la fermeture de l'école Amaury Duval, notamment sur Haut-Mesnil et Nicolas Boileau.

Le nombre de classes est donc de 61 classes pour 64 en 2015/16. La moyenne générale est de 25,80 enfants par classe.

En 2013, **772** naissances ont été constatées à Montrouge, 55,44% des enfants nés à Montrouge ont fait leur rentrée sur la ville, le reste des enfants scolarisés correspond à des emménagements et à des enfants d'autres communes scolarisés sur la ville. Toutefois, les inscriptions de l'été n'ont pas compensé cette année encore les radiations.

L'aménagement de la nouvelle école maternelle Maurice Arnoux a été finalisé pendant la période estivale. Le mobilier scolaire a été entièrement repensé en termes d'ergonomie et de design. Chaque classe est pourvue d'un tableau numérique interactif.

Chaque classe est dotée d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) auprès de l'enseignant. Elle apporte aide aux enfants, assistance éducative, et prend en charge l'entretien de la classe

#### Dans les écoles élémentaires

**2 369** enfants ont fait leur rentrée au sein des écoles élémentaires montrougiennes (2350 pour la rentrée précédente) soit une légère augmentation de 0,8% (19 enfants de plus). Avec l'ouverture d'une 13<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire Rabelais la ville compte désormais 90 classes et 2 classes spécialisées à l'école élémentaire Buffalo. Ces classes accueillent 9

enfants dans le cadre de l'inclusion scolaire (enfants porteurs de handicap) et 10 enfants non francophones. La moyenne générale est de 26,32 enfants par classe.

Sont recensés **508** CP contre 539 pour la rentrée 2015, malgré cette baisse, les effectifs restent stables justifiant l'ouverture de cette 13<sup>ème</sup> classe.

300 de ces élèves de cours préparatoire ont reçu leur sac à dos offert par la Ville de Montrouge puisqu'ils se sont présentés au Forum des Associations. Rappelons également qu'ils recevront leur carte d'adhérent à la Médiathèque, offerte par la Caisse des Ecoles, s'ils viennent avec leurs parents concrétiser sur place leur inscription.

### **Circonscription de l'Éducation Nationale et direction des établissements**

L'inspection de l'Éducation Nationale de la 28<sup>ème</sup> circonscription est toujours pilotée par Monsieur Patrice RODER, IEN entouré de deux conseillères pédagogiques de circonscription, Mesdames Estelle BARREYRE et Véronique SIRE, et d'un secrétaire, Monsieur Pascal REIGNIER.

- Madame Séverine OUANES a été nommée directrice de la maternelle Boileau
- Madame Caroline COSTE a été nommée directrice de l'élémentaire Aristide Briand
- Madame BANCE DI DOMENICO a été nommée directrice de la maternelle Maurice Arnoux
- Monsieur Stéphane BLORET a été nommé directeur de la maternelle Berthelot, Madame Jacqueline FERET ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Tous les postes d'enseignants pour Montrouge sont pourvus en ce début d'année scolaire.

### **Les travaux dans les écoles**

Les travaux dans les écoles, pilotés cet été par les services techniques municipaux ont permis de réaliser :

- Les peintures de 12 classes de l'école élémentaire Buffalo,
- Le remplacement des corps de chauffe et le doublage des façades de l'école maternelle Buffalo,
- Le réaménagement complet de l'école maternelle Maurice Arnoux sise au 103 rue Maurice Arnoux pour accueillir provisoirement 6 classes de Renaudel A pendant la réhabilitation du groupe scolaire,
- Le démarrage de l'opération de réhabilitation et d'extension du Groupe Scolaire Renaudel avec notamment :
  - Les installations scolaires provisoires (bâtiments modulaires) dans la cour de récréation : 6 classes, un réfectoire, une salle des maîtres, un bureau de direction et des sanitaires,
  - le démarrage des travaux de curage et de démolitions aux niveaux RDC / R+1 et R+2
- Les derniers travaux d'aménagement de la nouvelle école maternelle Maurice Arnoux située au 32, rue M. Arnoux.
- Les travaux de réfection de la cour de récréation de l'élémentaire Boileau (tapis, réseaux, seuils côté gymnase et sanitaires)

L'installation des TNI (tableaux numériques interactifs), a été pilotée par la direction des systèmes d'information : 16 installés à l'école Buffalo, 13 à l'école Queneau et 14 à l'école Aristide Briand. Désormais toutes les écoles élémentaires sont dotées de TNI. Celles du

groupe scolaire Renaudel ont été déplacées en zone modulaire et sur le site provisoire de l'école élémentaire Maurice Arnoux.

Les 8 classes de la nouvelle école maternelle Maurice Arnoux bénéficient également de cet environnement informatique.

### **Les activités périscolaires et les rythmes scolaires**

Les familles montrougiennes ont procédé aux inscriptions des activités périscolaires et **1117** (au 13/09/16) soit 28, 17% ont fourni les éléments nécessaires au calcul de leur quotient familial. Celui-ci est basé sur les revenus fiscaux de 2014. La date limite pour le calcul du Quotient familial a été fixée au 30 septembre. Il est rappelé que l'accès à la restauration scolaire, ne nécessite plus aucune condition d'inscription relative à l'activité professionnelle des parents.

Pour simplifier l'accès à ces services les familles ont largement utilisé l'Espace citoyens sur internet.

Par ailleurs, **1924** enfants sont inscrits à l'accueil du matin en maternelle et en élémentaire soit 48,79% des enfants scolarisés. (Pour 51,33 % en 2015/2016)

Les enfants inscrits en accueil périscolaire du soir ont bénéficié dès la rentrée de temps d'activités périscolaires, entre 15h45 et 17 heures. La ville a donné comme ligne directrice aux personnels en charge desdites activités de proposer des thématiques en lien avec l'art plastique, la lecture et l'écriture, le théâtre, les jeux de société, les ateliers sportifs, l'initiation musicale, l'éducation à la citoyenneté et le développement durable. Les études dirigées sont maintenues dans les écoles élémentaires.

L'initiation à l'anglais pour toutes les classes de CM2 est programmée comme l'année précédente après les vacances d'automne.

Les ateliers sportifs ont recommencé dans les écoles élémentaires, animés par la Direction des Sports, grâce à l'implication des éducateurs sportifs diplômés.

La ville de Montrouge fait un effort conséquent en termes de ressources humaines pour proposer aux enfants scolarisés un accueil périscolaire ludique et sécurisé. De nouveaux animateurs ont été recrutés, d'autres recrutements sont en cours.

### **La communication**

Le service communication a mis en place une communication adaptée avec le remaniement du guide « Cap sur la Rentrée », celui-ci a été diffusé fin juin 2016. Il reste disponible sur le site de la Ville. Un dossier « C'est la rentrée » a fait l'objet d'une publication dans le Montrouge Magazine du mois de septembre. Grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce dossier en collaboration étroite avec le Service Éducation.

Le nouvel Espace citoyens permet aux familles montrougiennes d'effectuer et de suivre les inscriptions en temps réel. Cet espace permet également d'éditer les factures et de procéder au paiement en ligne, 850 familles par mois utilisent en moyenne cette fonctionnalité. (Paiement sécurisé paybox). Les inscriptions en accueils de loisirs pendant les vacances scolaires peuvent également s'effectuer sur cet espace.

L'inscription sur l'Espace citoyens est simple, l'ouverture d'un compte requiert une adresse de messagerie et un mot de passe, à charge pour la famille de compléter son profil.

En conclusion à cette communication sur cette rentrée scolaire un peu particulière compte tenu de tous les travaux en cours, celle-ci n'aurait pas été réussie sans l'implication totale de tous les services municipaux qui se sont mobilisés durant la période estivale, pour la remise



en état de propreté des locaux scolaires, pour les aménagements et travaux, et pour le suivi des inscriptions périscolaires et scolaires. Sans oublier les agents en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des accueils périscolaires dans les écoles. Que tous, en soient ici publiquement et sincèrement remerciés.

Enfin je terminerai en souhaitant la bienvenue au personnel de l'Education Nationale qui a pris ses fonctions cette année à Montrouge.

Mme ARMANO, après avoir remercié tous les personnels qui ont œuvré au bon déroulement de cette rentrée scolaire, s'enquiert du nombre de dérogations demandées et accordées et de la variation par rapport à l'année précédente. Elle fait état des difficultés rencontrées par certaines familles qui doivent déposer leurs enfants sur deux sites scolaires différents et souhaite savoir si le mercredi la cantine sera proposée aux enfants qui ne restent pas en centres de loisirs.

Mme GASTAUD répond qu'il y a eu certes plus de demandes que l'an passé, mais que cela était tout à fait normal eu égard à la refonte de secteurs scolaires, que toutes n'ont pas été acceptées mais qu'une seule famille a déposé un recours auprès du tribunal.

M. le Maire lui explique qu'avec un peu d'organisation il est tout à fait possible de déposer les enfants dans deux écoles différentes dans les temps impartis et qu'à défaut des accueils péri scolaires sont mis en place. Il souligne que ce système a permis d'éviter la fermeture de deux classes. Et que comme les années précédentes, le mercredi la cantine est réservée aux enfants qui restent en structures collectives l'après-midi.

M. TIMOTEO félicite également les personnels, mais regrette que les informations sur la rentrée scolaire ne soient pas communiquées en amont de la séance. Il note que la chute démographique des enfants en âge scolaire ne justifiait pas la fermeture d'une école.

Puis il revient sur la nouvelle sectorisation et aurait souhaité des réunions préalables avec les parents d'élèves dans des délais plus larges et que les interrogations des parents concernant la sécurisation des abords des écoles trouvent réponses.

Il interroge sur les difficultés de recrutement des personnels d'encadrement des enfants en temps périscolaire et sur les mesures prises pour y remédier. Et pour terminer il aborde l'absence, dans le PLU, d'espace réservé à une école élémentaire et émet le souhait que la création de cette école figure toujours au nombre des projets de la Ville.

M. le Maire lui répond point par point : la nouvelle organisation a permis d'éviter la fermeture de deux classes. Les parents d'élèves ont été informés puisque des réunions ont été organisées avec les représentants de parents d'élèves. La ville répond aux interrogations des parents, mais la configuration de l'école maternelle Maurice Arnoux se retrouve sur d'autres sites scolaires montrougiens depuis bien longtemps sans que personne ne s'en soit jamais ému jusqu'à présent. Quant aux animateurs périscolaires, chaque année une partie des effectifs recrutés ne se présente pas et il faut prévoir de nouveaux recrutements, ce qui est fait, le problème est donc en passe d'être résolu. Concernant une nouvelle école élémentaire, la réglementation ne permet plus de l'inscrire au PLU bien que la Ville ait souhaité le faire estimant qu'il s'agissait d'un équipement possible.

M. GILLET salue également les personnels concernés par la rentrée scolaire puis interroge sur les places de stationnement toujours bloquées rue Amaury Duval dans le cadre de Vigipirate.

M. le Maire lui répond que c'est pour la halte-garderie.

M. MOULY demande s'il serait possible d'organiser une réunion avec les parents et les personnels de l'école Maurice Arnoux et les services de la Ville afin de relever les petits problèmes techniques rencontrés par les utilisateurs afin d'y trouver solution. Puis il se fait

confirmer que toutes les classes de maternelle sont bien pourvues d'une ATSEM et enfin il souhaite connaître le coût de la restauration du mercredi.

M. le Maire reconnaît que ce sont effectivement les utilisateurs qui sont le plus à même de connaître les petits dysfonctionnements qui constituent dans un chantier livré « les réserves ». Il confirme bien qu'une ATSEM est prévue dans chaque classe, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes et enfin il estime à près de 600 000€ le coût de la restauration du mercredi.

## **2 - EGS - Rapport d'activité 2015**

---

*Rapporteur : M. CARRE*

La société EGS a en charge la gestion, l'exploitation et de la redynamisation des marchés d'approvisionnement et ceci par voie de convention d'affermage en date du 15 octobre 2011.

LE RAPPORT PRESENTE PAR LE DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2015 PEUT SE RESUMER AINSI :

### **Activité du service**

En 2015, on comptabilisait :

- marché Victor Hugo : 51 commerçants abonnés (- 1, par rapport à 2014), dont 51 commerçants alimentaires (le seul commerçant non alimentaire admis est un bonnetier)
- marché Jules Ferry : 7 commerçants alimentaires abonnés (- 1)
- marché de la Marne : 2 commerçants alimentaires abonnés (=)

Pour l'année 2015, les droits de place, qui ont été augmentés, en vertu de l'actualisation annuelle, de 1,36 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015, se sont élevés à :

- marché Victor Hugo → 247 969,99 € HT (+ 0,09 %)
- marché Jules Ferry → 10 619,39 € HT (- 38,93 %)
- marché de la Marne → 5 171,02 € HT (+ 1,06 %)
- marché Théophile Gauthier → 8 661,94 € HT (- 26,42 %)

Le montant des droits additionnels de promotion collectés pour 2015 a été de 21 096,88 € HT (-0,74 %) et la redevance versée à la ville s'est élevée à 93 500,82 €.

### **Animation, promotion, communication**

Les actions menées en 2015 ont été :

- la fête du mimosa en février avec distribution de fleurs et bons d'achat ;
- la fête des mères en mai, avec distribution de tickets à gratter et de petits cadeaux (trousse de voyage) ;
- la fête du Beaujolais nouveau en novembre avec bouteilles à gagner

### **Travaux et vie de l'exploitation**

Pendant l'année 2015, les études relatives à la création du local d'évacuation des déchets au marché Victor Hugo se sont poursuivies, permettant la mise en place effective de ce local à l'été 2016.

Fin octobre 2015, un avenant a été établi afin de concentrer sur le mardi après-midi uniquement l'ensemble des commerçants du marché Théophile Gautier, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Enfin, la commission de sécurité a procédé à sa visite de contrôle du marché Victor Hugo le 1<sup>er</sup> octobre 2015. En amont de cette visite, quelques dépenses d'entretien et de remplacement de matériel ont été nécessaires : blocs néons, bloc de sécurité, extincteurs, diffuseurs sonores liés à la sécurité incendie.... Le résultat de tous les essais réalisés par la commission de sécurité s'est avéré satisfaisant, conduisant la commission à délivrer un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du marché.

Mme DE PABLO rapporte qu'au mois d'Août il n'y a pas eu commerçant sur ce marché, ce qui est fort regrettable si l'on considère qu'ils maintiennent du lien social avec les personnes isolées en les livrant à domicile.

M. CARRE s'étonne, il n'en a pas été informé et se rapprochera du délégataire pour éclaircir ce point.

Mme ARMANO regrette que ces rapports d'activité ne fournissent pas de statistiques de fréquentation.

M. le Maire explique que cela nécessite une enquête spécifique coûteuse qui n'est pas prévue dans la délégation de service public.

### 3 - SPIE Autocité - Rapport d'activité 2015

Rapporteur : M. LAURENT

La société SPIE Autocité, par concession du 22 décembre 2010, a en charge l'exploitation de 11 parcs de stationnement souterrain sur la commune de Montrouge depuis le 1er janvier 2011.

#### DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015, ON RETIENDRA LES ELEMENTS SUIVANTS :

Les parcs ont généré une recette globale collectée de 1 239 000 € HT (+ 1,89 %), dans un exercice marqué par une hausse certaine du chiffre d'affaires des usagers horaires (+ 11,06%). Cet accroissement était attendu puisque le mécanisme choisi par le conseil municipal lors du passage au paiement au quart d'heure, à compter du 1er juillet 2015, conjecturait une telle hausse. En parallèle, le délégataire est parvenu à contenir l'évolution de ses charges puisque celles-ci sont en baisse de 6,53 %.

PARCS	Nombre de places	Type d'usagers	Recettes ( en k€ TTC)		Progression des recettes
			2014	2015	
Cresp	270	Abonnés	235	223	- 5,11 %
		Horaires	106	124	+ 16,98 %
Messier	72	Abonnés	53	46	- 13,21 %
		Horaires	63	67	+ 6,35 %
Verdier-République	69	abonnés	43	41	- 4,65 %
		Horaires	49	61	+ 24,49 %
Henri Ginoux	335	Abonnés	221	222	+ 0,45 %
		Horaires	26	26	=
Victor Hugo	149	Abonnés	96	102	+ 6,25 %
		Horaires (forains)	9	8	- 11,11 %

<i>Maurice Arnoux</i>	364	Abonnés	245	267	+ 8,98 %
<i>Aristide Briand</i>	77	abonnés	46	40	- 13,04 %
<i>Gabriel Péri</i>	48	abonnés	45	44	- 2,22 %
<i>République</i>	30	abonnés	33	35	+ 6,06 %
<i>ZAC Nord</i>	65	abonnés	55	53	- 3,64 %
<i>19 Verdier</i>	92	abonnés	50	43	- 14 %

Comme l'an passé, le tassement des recettes provenant des abonnés sur trois des quatre parcs mixtes résulte du souhait du délégataire de développer l'activité horaire et de favoriser le départ d'une partie des abonnés vers des parcs strictement réservés aux abonnés et situés à proximité. Mécaniquement, l'augmentation des recettes horaires dans ces mêmes parcs mixtes est la résultante de ces décisions et de cette volonté de rééquilibrage entre part abonné et part horaire.

L'année 2015 a été marquée par un changement de responsable local, l'ancien ayant été appelé à diriger d'autres exploitations du groupe SPIE Autocité. Les dégradations volontaires (tags, etc...) ont pu être contenues grâce à une collaboration efficace avec la police municipale. Pour autant, le parc Messier continue de faire l'objet d'intrusions non désirées et d'actes de vandalisme ; au-delà des appels aux polices nationale et municipale, les cages d'escaliers et murs du parc ont été repeints et l'éclairage renforcé.

En matière de travaux, les infiltrations du parc Émile Cresp ont été partiellement résolues tandis que la remise en peinture des niveaux -1 et -3 a été effectuée. Quelques autres interventions ont été effectuées dans les autres parcs : remplacement de certaines caméras aux parcs Henri Ginoux et Victor Hugo, changement des grilles de siphon de sol au parc Victor Hugo, remise en service de la centrale CO2 du parc Maurice Arnoux.

M. TIMOTEO constate que le nombre d'abonnés diminue dans les parcs mixtes mais ne se retrouve dans sur les autres sites.

M. le Maire argue que ce ne sont pas les mêmes quartiers et que les autres parcs sont plus petits.

M. MOULY estime qu'il y a un problème d'offre commerciale, la politique tarifaire n'étant plus en adéquation avec le marché et il préconise des tarifs différenciés jour et nuit.

M. le Maire explique que chaque construction d'un nouvel immeuble sur la ville s'accompagne d'une construction excédentaire de parking créant ainsi une offre de stationnement souterrain plus importante.

M. GILLET demande si une réflexion est en cours à Montrouge pour entrer dans le projet de la Région Ile de France de la création de 10 000 places de parking relais d'ici à l'horizon 2020.

M. le Maire lui répond par la négative, les parkings relais ne s'implantant pas en petite couronne mais bien plus loin de Paris.

## 4 - Espace Colucci - IFAC 92 - Rapport d'activité 2015

---

Rapporteur : Mme GASTAUD

L'IFAC92 a en charge l'exploitation de l'espace polyvalent de loisirs Michel Colucci, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

DU RAPPORT DE L'ANNEE 2015 ON RETIENDRA LES ELEMENTS SUIVANTS :

En 2015, le nombre de participants aux diverses activités (hors spectacles et cinéma) s'est établi un peu au-dessus de 2 100 personnes. Structurellement, le public accueilli reste majoritairement jeune (55% des usagers ont moins de 31 ans), féminin (80%) et montrougien (90%).

### Activités culture, entretien et loisirs :

#### - Ateliers réguliers : 1 542 usagers

Avec un nombre d'usagers stable, les ateliers réguliers s'adaptent toujours à la demande du public : extinction de quelques disciplines (chorale adultes, dessins tout petits...) et création de nouveaux ateliers (anglais enfants, gymnastique Pilates, dessin et modelage enfants...). En outre, avec 136 ateliers hebdomadaires, l'Espace Colucci parvient à optimiser le bâtiment mis à disposition.

#### - Stages : 159 usagers (+ 51).

#### - Cyber espace :

Les cours d'internet et d'informatique, sous forme de session de 2h par semaine pendant 6 semaines, permettent à certains publics de sortir de l'isolement (seniors, personnes en reconversion) voire de l'exclusion (demandeurs d'emploi, femmes isolées...).

Le libre service continue de connaître une forte attractivité, notamment locale (2/3 des usagers sont des habitants du quartier).

En 2015, 5 personnes ont bénéficié du dispositif de soutien aux projets : clarification du projet (professionnel ou associatif), mise en ligne d'un site internet, réalisation de documents publicitaires...

#### - Spectacles et expositions :

Les spectacles, auditions et démonstrations des ateliers ont accueilli plus de 1 500 spectateurs dans l'année. Quatre expositions se sont tenues en 2015 : peinture, photographie, travaux d'une association et dessin de l'atelier dessin enfants.

#### - Cinéma : 178 films, 647 séances et 14 297 spectateurs (- 6,49 %).

Alors que les dix premiers mois de l'année laissaient augurer une hausse de fréquentation, les tragiques événements de novembre 2015 ont entraîné une chute des sorties au cinéma, aussi bien du grand public que des scolaires (près de 1 000 annulations pour ces derniers).

Parmi les dix films ayant totalisé le plus de spectateurs, on notera une bonne part de films français ('L'Hermine', 'Marguerite', 'La Famille Bélier'...) tandis que l'animation reste appréciée. En revanche, la 3D connaît un tassement qui s'explique par des raisons tant artistiques (faible valorisation de l'œuvre) que médical (craintes pour la santé du jeune public).

Enfin, le Ciné Montrouge s'est également inscrit dans la vie culturelle locale en programmant le film 'Lili', à l'occasion du Festival des Mondes Imaginaires.

### Animation sociale :

L'espace Colucci met à la disposition de l'association Ecoute Chômage un bureau permettant de réaliser des entretiens individuels les lundis, mardis, jeudis et samedis

matins, mais aussi son Cyber Espace. Près de 800 personnes ont ainsi pu fréquenter l'association, soit une hausse notable par rapport à l'année précédente (+ 14%), avec notamment plusieurs nouveaux inscrits adressés par Pôle Emploi.

Par ailleurs, la permanence de la Médiation Familiale a continué de recevoir environ 80 personnes.

### **Actions de l'espace Colucci :**

- Animation collective famille : la réforme des rythmes scolaires intégrée, l'Espace Familiales a retrouvé un fonctionnement plus traditionnel, avec une stabilisation des parents et accompagnants. Ainsi, le groupe « parentalité » a tissé des liens avec les usagers du quartier, de nouveaux ateliers ont été proposés le mercredi après-midi (lecture, jardin, découverte du monde animal avec la présence d'un lapin nain devenue la mascotte de l'Espace Colucci...), mise en place d'une action « Égalité des chances » filles / garçons (contact avec une association, jeu autour du thème « Cassons les clichés ! »), accueil du Relais Assistantes Maternelles et de la Crèche familiale pour des spectacles, développement du jardin pédagogique (baptisé « Jardin Pouss Pouss », espace qui dispose de son propre blog), implantation d'un chapiteau dans la salle de cinéma pour une séance organisée par le Planétarium de Meudon à destination des enfants de la Maternelle Berthelot, etc...
- L'alphabétisation : 20 bénévoles ont pu accueillir une soixantaine d'apprenants pour des cours oraux, écrits, collectifs et individuels.
- Les écrivains publics : Elles ont réalisé 106 vacations (- 24) et 463 consultations (- 97). Ce repli résulte de la réduction de l'activité d'une des écrivains publics qui n'assure plus, depuis l'automne 2015, qu'une seule permanence par semaine. Outre les problématiques liées au logement (recours DALO, demandes d'hébergement...) et au droit des étrangers (naturalisation, titre de séjour), la nouvelle obligation aux entreprises de proposer une mutuelle à leurs salariés a provoqué une forte demande en fin d'année.
- La permanence juridique : a été assurée par une avocate bénévole, qui a pu recevoir 30 personnes au cours de l'année, lors de ses permanences du samedi matin.
- L'aide aux devoirs : 10 élèves de primaire et 14 du secondaire sont venus lors des permanences tenues les mercredi et jeudi en fin d'après-midi. Destinées à aider les jeunes, sur le plan méthodologique notamment, et à accompagner les parents dans le suivi de la scolarité, cette action vise également à faire découvrir l'Espace Colucci à cette population.
- L'accueil des jeunes (12-26 ans) : une bonne vingtaine de jeunes ont participé aux activités dans leur ensemble (dont la moitié de manière régulière). Ont été organisées des sorties dans un parc d'attraction ou au bowling. Les ateliers de répétition hip-hop continuent de connaître une bonne affluence (près d'une trentaine de jeunes) tandis qu'un lien a été fait avec les commerces Montrougiens pour essayer d'obtenir des jobs d'été pour quelques-uns des jeunes participants.
- Entretiens individuels, réunions partenaires et comité des usagers : de nombreux entretiens individuels ont été réalisés par la Responsable de l'animation collective familles, le coordinateur du centre social, l'animateur de l'Espace Jeunes et par le Directeur de l'Espace Colucci. Ces entretiens portent sur des thèmes tels que les difficultés sociales ou familiales, les projets et actions ou le fonctionnement de l'Espace Colucci

La réunion des partenaires, tenue en novembre 2015, a permis aux différentes structures (Espace Colucci, Mission Locale, Écoute Chômage, Association La Pépinière) de coordonner encore davantage leurs actions et de chercher de nouvelles synergies.

Enfin, le conseil consultatif s'est réuni en décembre 2015 et a permis d'échanger entre usagers, associations utilisatrices de l'Espace Colucci et direction, au sujet du fonctionnement du lieu et de ses éventuelles améliorations.

## 5 - La Maison Bleue - Rapport d'activité 2015

Rapporteur : Mme FAVRA

La société La Maison Bleue a en charge la gestion et l'exploitation d'une crèche située 106 avenue Aristide Briand, par voie de convention d'affermage en date du 13 juillet 2011.

LE RAPPORT PRESENTE PAR LE DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2015 PEUT SE RESUMER AINSI :

Il s'agit d'une crèche de 60 berceaux, qui accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.

La crèche a fermé ses portes, pour raison de congés annuels, du 20 au 24 avril, du 29 juillet au 21 août et du 23 décembre 2015 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. En complément, deux journées pédagogiques se sont tenu les 24 et 25 août 2015.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
Nombre d'heures réalisées	11 692	10 527	12 414	9 135	9 777	12 649	
Nombre d'heures facturées	14 158	13 945	13 487	14 091	13 964	13 954	
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Nombre d'heures réalisées	11 692	128	11 570	11 782	11 297	9 090	<b>10 146</b>
Nombre d'heures facturées	13 575	-	12 928	13 058	13 047	13 087	<b>13 572</b>

Compte tenu de la capacité en heures théoriques pour cette crèche, le taux d'occupation moyen est de 72,15 % sur le réel et 88,47 % sur le facturé (soit des chiffres très voisins de ceux connus en 2014). L'écart s'explique par le lissage des factures permettant ainsi aux parents d'anticiper le coût mensuel de l'accueil de leur enfant. En outre, la CNAF commande à présent que chaque demi-heure commencée soit comptabilisée, aussi bien en réalisé qu'en facturé.

Le personnel de la crèche se composait, au 31 décembre 2015, en ETP de :

- 1 directrice, éducatrice de jeunes enfants ;
- 1 directrice adjointe, infirmière (en arrêt depuis avril 2015, mais remplacée numériquement par une éducatrice de jeunes enfants supplémentaire) ;
- 3 éducatrices de jeunes enfants en charge de la continuité de direction ;
- 1 infirmière
- 2 auxiliaires de puériculture ;
- 6,8 auxiliaires de crèche ;

- 1 aide-soignante ;
- 3 agents de crèche ;
- 1 cuisinière ;
- 2 agents de service ;
- une psychologue 5h/semaine ;
- une pédiatre 7h/mois.

Plusieurs formations ont été dispensées au personnel de la crèche par des professionnels (Formation Éco Sécurité, Immersion dans une unité de moyens d'une autre structure, Formation « Le livre ») et deux stagiaires ont été accueillis. Comme chaque année, des animations et fêtes ont été organisées (Nouvel An chinois en février, carnaval en mars, chasse aux œufs en avril, fête de la musique et fête de fin d'année en juin, Semaine du goût en novembre, fête de fin d'année en décembre).

À l'initiative de la nouvelle équipe de direction, un projet commun aux 3 sections (bébés, moyens et grands) a été décliné : « Le Tour du Monde de Pilou-Pilou ». Centrée sur la mascotte Pilou-Pilou, cette thématique permet d'aborder des activités d'éveil, mais aussi de susciter l'imaginaire des enfants et de le réunir autour de cette même symbolique.

Comme annoncé l'an passé, l'année 2015 a permis de renforcer l'intégration des parents au sein de la crèche, avec le Festi'parents, tenu en juillet, et qui permet aux parents, enfants et équipes de passer un moment ensemble à travers différentes activités (peinture, lecture...). Le café-parents est toujours très investi par les parents et une gazette trimestrielle a été mise en place. L'analyse du questionnaire de satisfaction distribué aux familles fait ressortir un taux de satisfaction des parents de 88 %, en baisse par rapport à l'année précédente, principalement en raison d'une période de vacance au poste de direction fin 2015, vacance qui a suscité le mécontentement de plusieurs parents.

Pour l'année 2016, La Maison Bleue entend accentuer les projets plus spécifiquement destinés aux enfants âgés entre 2 et 3 ans et poursuivre le projet du « Tour du Monde de Pilou-Pilou ».

Enfin, sur le plan financier, le résultat d'exploitation de La Maison Bleue s'est montré excédentaire en 2015. En vertu de la clause de retour à meilleure fortune incluse dans la convention d'affermage, un titre de recettes de 17 701 € a été émis à l'endroit de cette société.

## **6 - SOGEB - Rapport d'activité 2015**

---

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

La SOGEB (Société de Gestion du Beffroi) a en charge la gestion et l'exploitation du Beffroi, centre culturel et de congrès de la Commune, par voie de convention d'affermage en date du 29 février 2012.

LE RAPPORT PRESENTE PAR LE DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2015 PEUT SE RESUMER AINSI :

### **Activité du service**

Pour cette année 2015, la SOGEB a développé un chiffre d'affaires de 1 543 383,42 € (+ 11 %), malgré l'annulation de quelques événements en fin d'année 2015, en répercussion des attentats du 13 novembre. 45 clients ont néanmoins occupé les espaces du Beffroi, dont quatre clients générant une facture supérieure à 100 000 € HT (Orange, Nespresso, Crédit Agricole, Société Française de Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique). Certains de ses gros événements ont été récupérés par la SOGEB à la suite de la fermeture du CNIT,



tandis que des grands groupes ont été fidélisés, la location des salles de sous-commissions développée et un événement important accueilli pour Hewlett-Packard.

Il est, par ailleurs, rappelé que la SOGEB a en charge la gestion technique du Beffroi, et effectue la totalité de l'entretien et des dépenses techniques de celui-ci (régisseurs son et lumière, sécurité incendie, etc...). Cette prise en charge matérielle et financière est assurée aussi bien lors des événements de ses clients que pour les spectacles et manifestations programmés par la Ville et par la Compagnie BLIN, ou lorsque des associations sont accueillies.

Des interventions ont ainsi été réalisées par la SOGEB sur l'installation électrique. En outre, afin de valoriser les salles de sous-commissions, ces espaces ont tous été équipés de stores intérieurs occultants (afin d'optimiser la diffusion vidéo). Plus généralement, l'équipement son et vidéo a été densifié : grand écran de 4 m x 3 m en rétroprojection dans le grand salon, système de son autonome et « transportable » destiné principalement au foyer-bar et/ou au grand salon, etc...

### **Bilan financier d'exploitation et perspectives**

Parmi les postes de dépenses, on relèvera une augmentation sensible des locations mobilières, en raison de deux factures concernant l'installation et la mise en marche d'un système vidéo dans le grand salon, nécessaires à trois clients, pour un montant total de 28 000 €. Pour y pallier, un contrat de partenariat a été mis en place, fin 2015, avec ce fournisseur, afin que les clients traitent directement avec lui (moyennant une redevance versée par ce fournisseur à la SOGEB).

Au total, le résultat net de la SOGEB s'élève à 7 459 €. La situation financière saine, conjuguée à l'absence de JCE en 2016, laisse augurer un exercice 2016 en augmentation, ce qui devrait permettre à la SOGEB d'investir dans les matériels ou révisions/changement des équipements qui vont devenir nécessaires après quatre années d'exploitation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait une annonce concernant le PLU :

« Je vous informe que le Conseil territorial en date du mardi 27 septembre dernier a approuvé le plan local d'urbanisme de Montrouge, dans les termes dans lesquels il vous a été présenté lors de l'AP3C du 22 septembre.

Ce document d'urbanisme entrera en vigueur une fois qu'un certain nombre de procédures aura été réalisé :

- les mesures de publicité, à savoir l'affichage au siège de Vallée Sud – Grand Paris et à la Mairie de Montrouge,
- la parution d'une annonce dans un journal distribué dans le département,
- dans un délai d'un mois à compter de la transmission par l'Etablissement public territorial du dossier à la Préfecture.

Le document sera prochainement consultable au service urbanisme et sur le site internet de la ville. »

Puis, Mme GASTAUD souhaite réagir publiquement aux propos tenus par M. Boris Gillet sur sa page Facebook :

«Non satisfait de la réponse formulée par Monsieur le Maire à sa tribune du dernier Montrouge magazine, dans laquelle Monsieur le Maire rappelait qu'il entendait « dire la vérité aux Montrougiens », Monsieur Gillet n'a pas hésité à écrire, je le cite :

« Dire que Jean-Loup METTON se drape dans « la vérité » comme en son temps l'Union Soviétique, entre parenthèses « Pravda »... Méfions-nous toujours des pouvoirs politiques qui utilisent « la vérité » comme méthode !».

Monsieur Gillet, je sais que le sens de l'humour qui peut parfois être le vôtre a pu guider ce jour-là votre plume. Mais je souhaiterais rappeler que tout le monde n'a pas votre finesse d'esprit, et que vos propos, sujets à caution, peuvent en la circonstance être mal interprétés. L'union Soviétique, de triste mémoire, ne saurait être associée à la vision humaniste de notre Premier Magistrat. Oui, ne vous en déplaise Monsieur Gillet, les politiques d'élaboration du Plan local d'urbanisme, de redéfinition des secteurs scolaires et de mise en double sens de la circulation sur l'avenue de la République ont été précédées d'une phase de concertation. »

---

*La séance s'achève à 21h20*

---

Exercice 2016 - DM n°2  
du 29 septembre 2016

			<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Mouvements réels</b>					
<b>Ouvertures et réductions</b>			<b>Total</b>	<b>770 110,00</b>	<b>126 533,00</b>
13	814	1321	Subventions d'équipements non transférables (Etat et établissements nationaux)		69 629,00
13	01	1342	Amendes de police		56 904,00
16	01	1641	Emprunts en Euros	-190 000,00	
16	01	165	Dépôts et cautionnement reçus	200,00	
20	0200	2051	Concessions et droits similaires	98 000,00	
20	611	2051	Concessions et droits similaires	8 958,00	
20	90	2051	Concessions et droits similaires	13 925,00	
20	90	2088	Autres immobilisations incorporelles	36 000,00	
21	3311	2161	Oeuvres et objets d'art	12 000,00	
21	2120	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 500,00	
21	611	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	923,00	
21	112	2188	Autres immobilisations corporelles	3 500,00	
21	2120	2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	
21	42100	2188	Autres immobilisations corporelles	48 600,00	
23	412	2313	Constructions	-599 496,00	
23	94	2313	Constructions	100 000,00	
23	8220	2315	Installations, matériel et outillage technique	104 000,00	
10945	2126	2313	Constructions	760 000,00	
10957	412	2312	Constructions	350 000,00	
<b>Transferts</b>				<b>1 074,00</b>	<b>0,00</b>
20	511	2051	Autres immobilisations corporelles	-16 000,00	
21	511	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 000,00	
21	6482	2184	Mobilier	30,00	
21	3311	2188	Autres immobilisations corporelles	600,00	
21	643	2188	Autres immobilisations corporelles	94,00	
21	642	2188	Autres immobilisations corporelles	350,00	
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS d'INVESTISSEMENT</b>				<b>771 184,00</b>	<b>126 533,00</b>
<b>Mouvements d'ordre</b>					
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		<b>644 651,00</b>
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE d'INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00</b>	<b>644 651,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>				<b>771 184,00</b>	<b>771 184,00</b>
<i>solde recettes - dépenses</i>				<b>0,00</b>	

Exercice 2016 - DM n°2  
du 29 septembre 2016

			<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b> FONCTIONNEMENT</b>					
<b> Mouvements réels</b>					
<b>Ouvertures</b>			<b>Total</b>	<b>422 570,00</b>	<b>1 066 147,00</b>
70	8220	7037	Contribution pour dégradations des voies et chemins		104 682,00
70	812	70613	Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux		79 193,00
73	01	73111	Taxes foncières et d'habitation		43 928,00
74	94	74718	Autres participations		23 480,00
74	511	7473	Participations-Département		21 343,00
74	611	7478	Participations-Autres organismes		3 944,00
74	641	7478	Participations-Autres organismes		73 489,00
74	642	7478	Participations-Autres organismes		47 711,00
74	643	7478	Participations-Autres organismes		82 060,00
74	644	7478	Participations-Autres organismes		79 086,00
74	645	7478	Participations-Autres organismes		64 362,00
74	646	7478	Participations-Autres organismes		45 306,00
74	647	7478	Participations-Autres organismes		28 039,00
74	6480	7478	Participations-Autres organismes		28 878,00
74	6481	7478	Participations-Autres organismes		40 320,00
74	6482	7478	Participations-Autres organismes		41 116,00
74	6483	7478	Participations-Autres organismes		44 445,00
74	6484	7478	Participations-Autres organismes		59 831,00
74	6485	7478	Participations-Autres organismes		38 268,00
74	6486	7478	Participations-Autres organismes		28 091,00
74	6487	7478	Participations-Autres organismes		88 575,00
011	0200	60612	Energie-Electricité	100 000,00	
011	02012	60622	Carburants	80 000,00	
011	640	60628	Autres fournitures non stockées	12 000,00	
011	112	60632	Fourniture de petit matériel	500,00	
011	0200	61558	Autres biens mobiliers	20 000,00	
011	0200	6156	Maintenance	6 700,00	
011	112	6188	Autres services divers	10 000,00	
011	511	6188	Autres services divers	498,00	
011	2118	6188	Autres services divers	42 200,00	
011	112	6236	Catalogues et imprimés	3 561,00	
65	113	6553	Service d'incendie	11 986,00	
014	01	73925	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	138 465,00	
022	01	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-3 340,00	
<b>Transferts</b>				<b>-1 074,00</b>	<b>0,00</b>
011	33121	60623	Alimentation	-600,00	
011	643	6182	Documentation générale et technique	-94,00	
011	642	6247	Transports collectifs	-350,00	
011	6482	6247	Transports collectifs	-30,00	
<b>Total mouvements réels de fonctionnement</b>				<b>421 496,00</b>	<b>1 066 147,00</b>
<b> Mouvements d'ordre</b>					
023	01	023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>644 651,00</b>	
<b>Total des mouvements d'ordre de fonctionnement</b>				644 651,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>				<b>1 066 147,00</b>	<b>1 066 147,00</b>
<i>solde recettes -dépenses</i>				<b>0,00</b>	
Mouvements réels de fonctionnement				421 496,00	1 066 147,00
Mouvements réels d'investissement				771 184,00	126 533,00
<b>TOTAL des mouvements réels</b>				<b>1 192 680,00</b>	<b>1 192 680,00</b>
<b>TOTAL des mouvements d'ordre</b>				<b>644 651,00</b>	<b>644 651,00</b>
<b>total global</b>				<b>1 837 331,00</b>	<b>1 837 331,00</b>